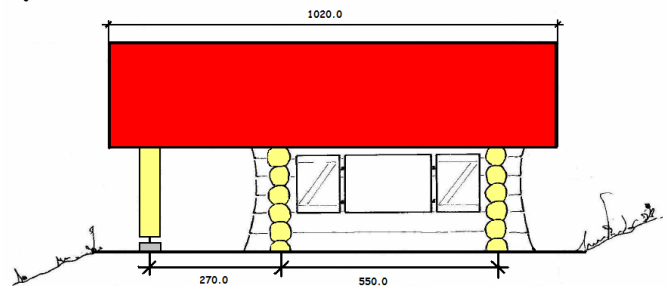
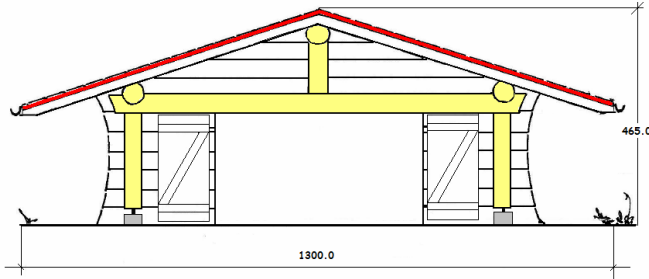




Société d'Embellissement
C. C. P. 23-1081-3

LE NOIRMONT
JURA

Règlement d'utilisation de l'abri forestier "Le Crauloup"



Avec une splendide vue sur le Chasseral, les éoliennes, Les Emibois, le Roselet, etc... nous avons voulu cet abri chaleureux, convivial et accueillant.

Aidez-nous à maintenir son charme et ses qualités, ainsi qu'à l'environnement dans lequel il a pris racine.

Jouissez pleinement de la sérénité et du point de vue de ce lieu tout en respectant ces quelques points :

- 🌲 Prenez soin des installations mises à votre disposition et remettez les lieux en parfait état de propreté. .
- 🌲 Ramassez tous vos déchets et ramenez-les chez vous.
- 🌲 Veillez à ce que vos chiens ne dérangent pas le bétail.
- 🌲 Il est impératif de faire du feu uniquement à l'emplacement réservé à cet effet.
- 🌲 Utilisez le bois judicieusement et sans gaspillage inutile.
- 🌲 L'utilisation de sono ne doit pas gêner le voisinage (pas d'ampli).
- 🌲 Respecter les pâturages avoisinants, les clôtures, les murs et la forêt.
- 🌲 Aucune activité de l'autre côté du mur de pierres sèches.
- 🌲 Aucun clou, punaise, agrafe, ne seront plantés dans la cabane.
- 🌲 Procédez au nettoyage des locaux et du grill avant votre départ. Un contrôle sera effectué, le matériel de nettoyage et le papier WC sont à apporter par l'utilisateur.
- 🌲 Aucun véhicule motorisé n'est autorisé sur le pâturage.
- 🌲 **Utilisez le parc. Aucune voiture ne doit être parquée aux alentours de la cabane, sur le chemin ou dans le pâturage.**
- 🌲 Si des dégâts, un malheur devait arriver, signalez-le à l'adresse ci-dessous. N'oubliez pas que votre RC privée nous aidera; ainsi vous serez toujours les bienvenus.
- 🌲 Il est possible de réserver cette cabane à l'adresse ci-dessous.
- 🌲 Les personnes ayant réservé ont la priorité.

Si le nombre de places le permet, vous vous devez d'accueillir les gens de passage.

N'oubliez pas que l'abri forestier est un lieu à caractère social
« Lieu d'échanges, de rencontres et d'amitié ».

Nous espérons que vous passerez d'agréables moments dans ce merveilleux cadre des Franches-Montagnes et nous serons heureux de vous accueillir à nouveau.



Société d'Embellissement
C. C. P. 23-1081-3

LE NOIRMONT
JURA

Contrat de location

Abri Forestier "Le Crauloup"

Mme. / M. _____

Domicile: _____

Tél. _____

Loue l'abri du Crauloup Le Noirmont pour les dates suivantes :

Le prix total de la location de la cabane est de :

fr. _____

Réservation

La facture sera impérativement réglée avant la date de réservation. La réservation ne sera acquise qu'après réception du paiement.

Nous vous prions donc de nous retourner un exemplaire du contrat de location rempli et signé avec une copie du récépissé.

Toutes les réservations sont à payer même si la cabane n'a pas été utilisée.

Utilisation

Le locataire s'engage, lors de son départ, à nettoyer la cabane, les alentours (sacs poubelles, verre, pet, etc.) ainsi que l'éventuel balisage dans le village, et à rendre l'objet tel que trouvé lors de l'entrée en jouissance. Le matériel de nettoyage et le papier WC sont à apporter par l'utilisateur.

Aucune sono avec amplis n'est autorisée.

Responsabilité

Les frais de nettoyage et de remise en état seront facturés aux utilisateurs.

Les dégâts causés devront être signalés au représentant de la Société d'Embellissement à l'adresse ci-dessous. La société d'embellissement décline toute responsabilité en cas d'accident des personnes occupant la cabane et les installations annexes.

Prix

Pour une journée dès 10h⁰⁰

Frs. 50.-- minimum pour les personnes de la Commune du Noirmont

Frs. 40.-- minimum pour une soirée dès 17h⁰⁰

Frs. 90.-- minimum pour un week-end les personnes de la Commune du Noirmont

Frs. 100.-- minimum pour les personnes de l'extérieur.

Frs 180.-- minimum pour un week-end

Date : 17 mai 2007

Le locataire :

La société d'Embellissement

Pour l'organisation de votre journée, pensez aux commerces locaux

Personne de contact :

Martial Jacoulot 2340 Le Noirmont 079/224 22 83